

ASSOCIATION DE PREFIGURATION TARMAQ
SIREN: 883524175
55 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
33700 MERIGNAC

**Rapport du Commissaire aux Comptes
Sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2023**



Céline DUMALET

Commissaire aux Comptes

Adresse de correspondance :

7 Rue du Golf Parc d'activités de Mérignac Innolin 33700 MERIGNAC
Tél. 05 56 13 25 75 - Fax 05 56 13 25 85 - E-mail : merignac-audit@tgs-france.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de l'ASSOCIATION DE PREFIGURATION TARMARQ.

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION DE PREFIGURATION TARMARQ relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Sur la base des éléments disponibles, nos contrôles ont porté plus particulièrement sur l'analyse des

subventions et sur leur recouvrement.

Nos travaux ont consisté à :

- Analyser les contrats et conventions de subventions signés entre votre association et ses financeurs ;
- S'assurer du correct rattachement des produits à l'exercice (examen de la césure) ;
- Contrôler l'évolution post-clôture des montants restant à encaisser au 31/12/2023.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale de l'association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac, le 01/07/2024



Céline DUMALET
Commissaire aux Comptes

COMPTES ANNUELS



BILAN ACTIF

ASSO DE PREFIGURATION TARMAQ

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF

	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023			01/01/2022 au 31/12/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres	10 814,58	5 773,45	5 041,13	3 968,18
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	10 814,58	5 773,45	5 041,13	3 968,18
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	173 024,06		173 024,06	120 384,89
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	298 203,84		298 203,84	358 418,78
Charges constatées d'avance	579,87		579,87	4 917,57
TOTAL (II)	471 807,77		471 807,77	483 721,24
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	482 622,35	5 773,45	476 848,90	487 689,42

BILAN PASSIF

ASSO DE PREFIGURATION TARMAQ

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	280 000,00	280 000,00
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	38 057,96	18 637,24
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 438,40	19 420,72
<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>316 619,56</i>	<i>318 057,96</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	316 619,56	318 057,96
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	47,00	303,09
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 768,65	21 676,78
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	41 903,28	29 961,95
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	81 510,41	117 689,64
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	160 229,34	169 631,46
Ecarts de conversion passif		
(V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	476 848,90	487 689,42

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSO DE PREFIGURATION TARMAQ

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	21 900,00	21 900,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service		
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	530 013,29	530 336,93
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	4 648,68	2 128,68
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	1,10	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	556 563,07	554 365,61
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	266 912,28	259 661,85
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	984,00	1 837,00
Salaires et traitements	201 112,51	189 161,43
Charges sociales	86 800,38	82 425,64
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 188,65	1 695,68
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	3,65	83,29
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	558 001,47	534 864,89
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-1 438,40	19 500,72
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)		

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSO DE PREFIGURATION TARMAQ

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-1 438,40	19 500,72
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		80,00
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		80,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-80,00
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	556 563,07	554 365,61
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	558 001,47	534 944,89
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-1 438,40	19 420,72

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSO DE PREFIGURATION TARMAQ

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PRÉSENTATION

L'objet social de l'entité :

L'Association de préfiguration TARMAQ a été créée le 15 avril 2020.
La déclaration a été faite en préfecture le 24 avril 2020.

L'objet de notre association est de préfigurer ce que sera la Cité des Savoirs Aéronautiques et Spatiaux, d'assurer le pilotage des études préalables au lancement du projet, d'accompagner l'acquisition du foncier et le projet de construction.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

TARMAQ devra ainsi doter le territoire d'un équipement emblématique de sa filière Aéronautique et Spatiale et permettre la découverte, le partage, l'éducation et la transmission de la culture Aéronautique et Spatiale.

Sur l'exercice 2023, la phase d'études et de recherches concernant le foncier s'est poursuivie.

Les moyens mis en oeuvre :

L'association de préfiguration TARMAQ a obtenu les financements suivants pour l'exercice 2023 :
-Subvention Région Nouvelle Aquitaine (fonct) : 312 500 € ; soit 58.85% du budget des dépenses prévues
-Subvention Région Nouvelle Aquitaine (Inv) : 92 709 € ; soit 66.22% du budget des dépenses prévues
-Subvention Bordeaux Métropole (fonct) : 151 374 € ; soit 28.51% du budget
-Subvention Bordeaux Métropole (Inv) : 47 291 € ; soit 33.78% du budget
-Subvention commune de Mérignac (Inv) : 33 549 €
-le reste des budgets sera financé par diverses cotisations et partenariats

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 476 848,90 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -1 438,40 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Au titre de l'exercice 2023, l'Association TARMAQ s'est vu accordé un total de subventions de 637 423 €.

Cependant, compte tenu des dépenses réellement engagées sur l'exercice et des subventions déjà versées, il reste au 31 décembre 2023 :

-Région Nouvelle Aquitaine (Fonct) : 108 609 € à recevoir
-Région Nouvelle Aquitaine (Inv) : 22 046 € à recevoir
-Bordeaux Métropole (Fonct) : 22 349 € à recevoir
-Bordeaux Métropole (Inv) : 1 788 € à recevoir
-Commune de Mérignac : l'intégralité de la subvention a été perçue.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSO DE PREFIGURATION TARMAQ

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour le traitement comptable des coûts de développement :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- | | |
|----------------------------------|-----------|
| - Matériel de bureau et informat | 3 à 5 ans |
| - Mobilier de bureau | 5 ans |

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSO DE PREFIGURATION TARMAQ

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SUIVI DES OPTIONS

ASSO DE PREFIGURATION TARMAQ

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

SUIVI DES OPTIONS

Au 31/12/2022

Au 31/12/2023

Frais de constitution, de transformation et de premier établissement

Entité non concernée



Frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport

Entité non concernée



Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations incorporelles et corporelles

Entité non concernée



Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations financières

Entité non concernée



Traitement comptable des coûts de développement

Entité non concernée



Traitement des charges financières

Entité non concernée



Amortissement des biens non décomposables

Option pour le maintien de l'amortissement sur la durée d'usage.



Amortissement des biens décomposables

Aucune immobilisation n'est concernée.



Composants de 2eme catégorie, dépenses pluri annuelles de gros entretien ou grandes révisions

Entité non concernée



IMMOBILISATIONS CORPORELLES

ASSO DE PREFIGURATION TARMAQ

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A			IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL			
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels					
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers				
		Matériel de transport				
		Matériel de bureau & mobilier informatique		7 552,98		3 261,60
	Emballages récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
			TOTAL	7 552,98		3 261,60
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
			TOTAL			
TOTAL GENERAL				7 552,98		3 261,60

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste par cessions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.		TOTAL			
	Autres postes d'immob. incorporelles		TOTAL			
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers				
		Matériel de transport				
		Mat. bureau, inform., mobilier			10 814,58	
	Emb. récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
			TOTAL		10 814,58	
FINANCIERE	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
			TOTAL			
TOTAL GENERAL					10 814,58	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

ASSO DE PREFIGURATION TARMAQ

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels				
Autres immobs corporelles				
Inst. générales agencem. amén.				
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatiq., mob.	3 584,80	2 188,65		5 773,45
Emballages récupérables divers				
TOTAL	3 584,80	2 188,65		5 773,45
TOTAL GENERAL	3 584,80	2 188,65		5 773,45

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

ASSO DE PREFIGURATION TARMAQ

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	579,87
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	579,87

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	156 793,79
Disponibilités	
TOTAL	156 793,79

TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

ASSO DE PREFIGURATION TARMAQ

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Il a été accordé à l'association de préfiguration TARMAQ les apports avec droit de reprise suivants :

-Région Nouvelle Aquitaine : 170 000 €

-Bordeaux Métropole : 110 000 €

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres avec droit de reprise					
Fonds propres complémentaires	280 000,00				280 000,00
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	18 637,24		19 420,72		38 057,96
Excédent ou déficit de l'exercice	19 420,72			19 420,72	
TOTAUX	318 057,96		19 420,72	19 420,72	318 057,96

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ASSO DE PREFIGURATION TARMAQ

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	47,00	47,00		
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	36 768,65	36 768,65		
Personnel & comptes rattachés	17 416,00	17 416,00		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	22 929,74	22 929,74		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	1 557,54	1 557,54		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	81 510,41	81 510,41		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	160 229,34	160 229,34		

- renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

ASSO DE PREFIGURATION TARMAQ

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	47,00
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 400,00
Dettes fiscales et sociales	25 775,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	32 222,00

ENGAGEMENTS

ASSO DE PREFIGURATION TARMAQ

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautiounnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
Apports avec droits de reprise	280 000,00					280 000,00
TOTAL (1)	280 000,00					280 000,00
	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions						
TOTAL	280 000,00					280 000,00

LES EFFECTIFS

ASSO DE PREFIGURATION TARMAQ

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

LES EFFECTIFS

	31/12/2023	31/12/2022
Personnel salarié :	3,00	3,00
Ingénieurs et cadres	3,00	3,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

ANX TRANSFERTS DE CHARGES

ASSO DE PREFIGURATION TARMAQ

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TRANSFERTS DE CHARGES

DÉSIGNATION	Exploitation	Financières	Exceptionnelles
Avantages en nature	2 129		
Participation salon Bourget	2 520		
TOTAL	4 649,00		

